

Évolutions C3.00.008
TOUT_STD_200330

ISAPAYE CONNECT

1. DSN : MODIFICATION DU CODE DE SUSPENSION DU CONTRAT POUR L'ACTIVITÉ PARTIELLE

1.1 Qui est concerné ?

Les salariés en activité partielle.

1.2 Que fait le logiciel ?

Le code de suspension du contrat pour l'absence "Activité partielle" est modifié pour indiquer le code 602- Chômage sans rupture de contrat dans la rubrique S21.G00.65.001 de la DSN mensuelle.

1.3 Que doit faire l'utilisateur ?

Une période de suspension de contrat doit être déclarée en DSN pour les salariés en activité partielle.

Pour déclarer cette période de suspension sous le code 602 - Chômage sans rupture de contrat, la période d'absence pour activité partielle doit être indiqué dans la saisie des absences.

ÉTAPE 1 : aller en **Salaires/Bulletin de salaire/Calcul**

ÉTAPE 2 : sur le salarié concerné, aller sur l'onglet **Bulletin**

ÉTAPE 3 : cliquer sur le bouton "Absences"

ÉTAPE 4 : cliquer sur "Ajouter une suspension de contrat "Autre""

ÉTAPE 5 : rechercher le type **ACT_PART.STD** ou **ACT_PART2.STD** selon le cas

ÉTAPE 6 : saisir la période

ÉTAPE 7 : cliquer sur "OK"

ÉTAPE 8 : valider le bulletin de salaire

*La période de suspension peut être saisie de manière groupée pour plusieurs salariés en **Salaires/ Bulletins de salaire/Absences**.*



Si une période de suspension pour de l'activité partielle a été saisie avant l'installation de la mise à jour, il faudra supprimer la suspension saisie puis valider le bulletin. Ensuite il faudra ressaisir la période de suspension pour la déclarer sous le code 602,

Si une DSN mensuelle a été déposée pour la période d'emploi de mars et si certains salariés ont de l'absence activité partielle sur le bulletin, une **DSN annule/remplace doit être déposée pour corriger la période de suspension.**

2. CORRECTIONS/EVOLUTIONS

	Corrections ou évolutions apportées
441800 463275	Correction dans la génération des PDF : lors de la génération d'un PDF alors que ce PDF a déjà été généré une première fois, une boîte de dialogue s'ouvre afin de savoir si un nouveau PDF doit être créé ou si l'ancien doit être remplacé.
447970 464579	Modification des affectations comptables de certaines lignes pour décocher "Nécessite une affectation comptable".
462866	Modification du calcul de la prime d'ancienneté pour l'IDCC 1517 (convention collective nationale des commerces de détail non alimentaires : antiquités, brocante, galeries d'art, arts de la table, coutellerie, droguerie, équipement du foyer, bazars, commerces ménagers, modélisme, jeux, jouets, périnatalité et maroquinerie (œuvres d'art)).
463513	Correction dans l'édition du bulletin de salaire clarifié : le bulletin s'éditionnait sur 2 pages.
463538	Mise à jour des salaires minima et mise en place de l'indemnité de langues étrangères pour l'IDCC 0016 (convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport).

464522	Création de l'organisme CONSTRUCT_BIS.STD : cet organisme concerne les entreprises multi-établissement du BTP. Il sera à ajouter manuellement pour les établissements secondaires du BTP pour lesquels l'adhésion prévoyance FORxxx.94 ne doit pas être déclarée.
465147	Correction dans la DSN mensuelle : un message d'avertissement se déclenchait sur le mauvais salarié pour la rubrique S21.G00.78.005.
465454	Suppression d'un message d'erreur bloquant en calcul de la DPAE.
465588	Suppression d'un message d'erreur bloquant en modification de la fiche salarié : lors de la coche d'un organisme dans l'onglet Cotisations , sous-onglet Organismes , un message bloquant apparaissait.
465896	Suppression d'un message bloquant en recalcul de l'AED Pôle emploi.
466596	Mise à jour des grilles de salaires Occitanie au 1 ^{er} avril 2020 pour les IDCC 1596 et IDCC 1587 (conventions collectives nationales concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment).
467353	Correction dans la DSN mensuelle annule/remplace : les dates de début et de fin d'affiliation ajoutées dans "Voir/Modifier", niveau "Salariés", puis dans l'onglet Prévoyance n'étaient pas conservées à l'enregistrement.
467362	Correction dans l'AED Pôle emploi : pour les salariés sans heures payées, un message d'anomalie bloquait l'AED.
467799	Suppression d'un message d'erreur bloquant en modification de la DSN mensuelle annule/remplace.

Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.